



Là pour eux... et pour vous

Tableau des garanties



kozoo est une Société par Actions Simplifiée (SAS), au capital de 100 000€.
La société kozoo est régie par le Code des Assurances et est immatriculée au Registre ORIAS sous le numéro 20003834.



Sommaire

1. Modalités du contrat
2. Options complémentaires
3. Frais pris en charge
4. Délais de carence
5. Critères d'accès
6. Critères d'exclusions



Ce document a pour but de vous informer des différentes garanties possibles avant de faire votre choix mais il n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de kozoo. Pour connaître le détail des garanties applicables, merci de bien vouloir vous référer aux documents ci-dessous.

[Dispositions générales](#)

[Document de synthèse](#)





Modalités du contrat

Il s'agit des critères qui composent votre contrat d'assurance. C'est vous qui les définissez au moment de la souscription.



Taux de remboursement

50% / 60% / 70% / 80% / 90% / 100%

Le pourcentage de remboursement correspond à la part de votre facture vétérinaire qui sera **prise en charge** par kozoo.

Chez kozoo, nous considérons qu'une couverture comprise entre 70% et 90% constitue un bon compromis. Car vouloir un remboursement à 100%, c'est forcément s'exposer à un tarif élevé mais c'est possible quand même.



Plafond de remboursement

1000€ / 1500€ / 2000€ / 2500€ / 3000€

Le plafond annuel de remboursement correspond à la **somme maximum** que kozoo peut vous rembourser sur 1 an, ce plafond est donc renouvelé chaque année à la date d'anniversaire de votre contrat.

Chez kozoo, nous conseillons un plafond entre 1 500€ et 2 000€, vous garantisiez ainsi un certain confort et une certaine tranquillité par rapport à d'éventuels coups durs.



Franchise

Avec / Sans

Par défaut, toutes nos formules sont sans franchise.

Cependant, vous avez la possibilité de choisir une **franchise de 30€** pour bénéficier d'un meilleur prix.

Cette franchise s'applique par motif de visite.



Accidents seulement

Avec / Sans

Par défaut, toutes nos formules sont proposées avec une couverture « Accidents + Maladies » pour vous garantir une protection plus complète.

Pour autant, vous avez la possibilité de choisir une couverture « **Accidents seulement** » vous permettant d'obtenir des remboursements uniquement sur les soins d'accident, réduisant ainsi le montant de votre cotisation.

Options complémentaires



En complément de votre contrat de base, vous avez la possibilité de souscrire à des options pour une couverture plus complète.



Prévention

100€/150€ par an

Faites-vous rembourser pour toutes vos dépenses de prévention :

-  Vaccin
-  Détartrage
-  Stérilisation
-  Vermifuges / Homéopathie
-  Anti-puces, tiques / Phytothérapie

A partir de
7,50€/mois



Capital décès

80€/160€/320€/650€/1 500€

Faites-vous accompagner en cas de décès de votre animal (**carence 1 an**) :

-  Incinération
-  Euthanasie
-  Cercueil
-  Urne funéraire
-  Rachat d'un animal

Âge maxi de souscription < 4 ans

A partir de
2,00€/mois



Responsabilité civile

De 50 000€ à 250 000€

Faites-vous rembourser les dommages causés par votre chien à des tiers :

-  Remboursement jusqu'à 50 000 € pour les dommages matériels
-  Remboursement jusqu'à 250 000 € pour les dommages corporels
-  Franchise de 500 € pour les dommages matériels ou corporels

2,50€/mois



Frais pris en charge

Voici pour vous la liste (non exhaustive) de tout ce que peut par exemple couvrir notre assurance santé pour votre animal.

Accidents et blessures

- ✓ Fracture
- ✓ Entorse
- ✓ Empoisonnement
- ✓ Piqûre d'insecte
- ✓ Abscess...

Maladies courantes

- ✓ Otite
- ✓ Diarrhée
- ✓ Vomissements
- ✓ Dermatite
- ✓ Conjonctivite...

Maladies chroniques

- ✓ Arthrose
- ✓ Allergie
- ✓ Hypothyroïdie
- ✓ Ulcère
- ✓ Insuffisance rénale...

Maladies graves

- ✓ Cancer
- ✓ Insuffisance cardiaque
- ✓ Diabète
- ✓ Trouble immunitaire
- ✓ Infections...

Chirurgie

- ✓ Rupture des ligaments croisés
- ✓ Dilatation-torsion d'estomac
- ✓ Calculs vésicaux
- ✓ Hernie discale...

Diagnostic

- ✓ Scanner
- ✓ Radiographie
- ✓ Echographie
- ✓ Bilan sanguin...



Délais de carence

Dans cette logique de ne pas assurer ce qui est survenu avant la date de souscription, kozoo observe des périodes de carence durant lesquelles nous ne remboursons pas les frais vétérinaires.



14 jours

- ✓ Pour tous les accidents ou les blessures, et les interventions chirurgicales liées.
- ✓ Pour les actes de prévention (si vous avez souscrit à l'option)



45 jours

- ✓ Pour les maladies et les interventions chirurgicales liées



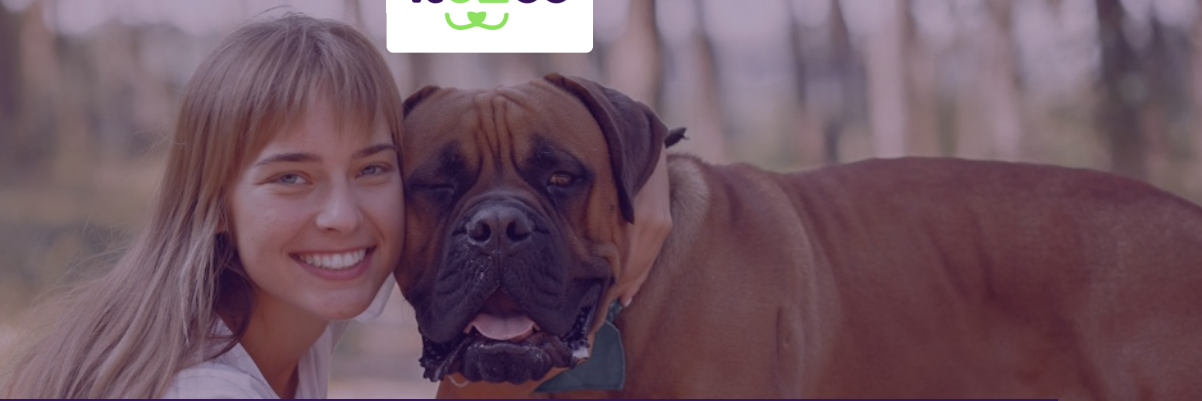
90 jours

- ✓ Pour les pathologies et interventions chirurgicales induites suivantes :
Dysplasies / Rupture des ligaments / Blessure de la moelle épinière/spinale / Luxation de la rotule / Hernies
- ✓ Pour la responsabilité civile (si vous avez souscrit à l'option)



1 an

- ✓ Pour le capital décès (si vous avez souscrit à l'option)



Critères d'accès

Pour mieux comprendre les critères d'éligibilité de notre assurance, voici une liste des critères d'accès au contrat..

Type de contrat

Contrat avec engagement d'un an avec tacite reconduction

Souscripteur du contrat

Personne physique âgée de plus de 18 ans

Territorialité à la souscription

France métropolitaine, Corse, DROM (à l'exclusion de Monaco et des COM)

Territorialité du risque

Les garanties s'exercent dans le monde entier dès lors que l'animal accompagne son maître dans ses déplacements. Toutefois, la durée des déplacements doit être de moins de 3 mois consécutifs

Type d'animal

Chiens et chats de toutes races

Destination de l'animal

Animal destiné à être un animal d'agrément ou de compagnie.

Âge de l'animal à la souscription

Supérieur à 2 mois et jusqu'à 12 ans révolus



Critères d'exclusions

Il est important aussi de bien connaître les exclusions de notre assurance pour animaux afin d'avoir toutes les cartes en main pour faire votre choix.

En cas de non respect de l'un des critères ci-dessous, aucun remboursement ne pourra vous être accordé.



Votre animal ne doit souffrir d'aucune pathologie et ne présenter aucun symptôme avant à la signature du contrat



Votre animal doit être à jour de ses vaccins



Aucun contrat d'assurance concernant votre animal n'a été résilié par un autre assureur au cours des 24 derniers mois



Votre animal doit être identifié par moyens officiels (puce électronique ou tatouage)

Besoin d'aide ?

Contactez-nous

05 54 54 73 40



kozoo

Là pour eux... et pour vous